

Règlement intérieur du Club Unihockey Bisontin (C. U. B.)

Valable à partir de 01/08/2006

ARTICLE 1

- Le Club Unihockey Bisontin (C.U.B.) fonctionne uniquement sur la base du volontariat.
- Le club est dirigé par les membres du conseil d'administration.
- Le club est constitué des membres à jour dans leur cotisation.
- Le club est affilié à l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laiques d'Education Physique).

ARTICLE 2

L'utilisation des aires de jeu en salle, comme en extérieur, est exclusivement réservée aux adhérents du club de floorball à jour dans leur cotisation et en condition physique compatible avec ce sport, aux horaires définis par les membres du bureau.

ARTICLE 3

Afin d'être inscrit, l'adhérent s'engage à fournir toutes les pièces justificatives nécessaires à l'inscription, à savoir : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, certificat médical du mois de l'inscription et photo d'identité.

L'adhérent étant en règle, il devra prendre connaissance du règlement intérieur et signer sa fiche d'adhésion.

Le C.U.B. ne délivrera de licence qu'aux membres remplissant les conditions suivantes :

1. Fiche d'inscription dûment remplie ;
2. Acceptation du règlement intérieur et de la charte de bonne conduite;
3. Paiement de la cotisation dont le montant est fixé au mois de septembre par le bureau directeur ;
4. Présentation du certificat médical «apte à la pratique du floorball » pour les personnes pratiquant ce sport en loisir et «apte à la pratique et à la compétition de floorball » pour les joueurs désirant faire de la compétition.

Le coût de l'adhésion comprend la cotisation annuelle, la licence fédérale à l'UFOLEP. La cotisation est fixée définitivement pour l'année en cours et le montant est réglé en un seul chèque.

ARTICLE 4

En cas de retard de paiement de plus d'un mois, l'adhérent sera exclu du club, sauf s'il a un motif valable. Par contre la radiation pour motif grave est irrévocable.

Aucun remboursement ne pourra être effectué quelque soit le motif invoqué.

ARTICLE 5

En période scolaire, les créneaux horaires seront susceptibles d'être modifiés.

ARTICLE 6

Les joueurs devront avoir une tenue correcte en rapport avec le floorball :

1. Une paire de chaussure de semelle «non marquante ».
2. Un short et un tee-shirt (un maillot pour le championnat pourra éventuellement être fourni par le club).
3. La crosse doit être réglementaire et en bon état, elle ne doit pas présenter des aspérités qui risqueraient de blesser l'adversaire ; de plus, il est conseillé d'avoir une lame de rechange. Le club peut prêter des crosses «débutants » aux joueurs.
4. Les gardiens de but doivent avoir des pantalons adéquats (avec protège-genoux).

ARTICLE 7

Une participation au championnat de France de floorball est envisagée. La participation des joueurs à ce championnat n'est pas obligatoire mais sa mise en place nécessite une participation financière des joueurs pour l'usage éventuel des structures privés d'accueil (gymnase, inscription) ainsi que des frais de déplacement.

De même, des matchs amicaux contre d'autres clubs sont également envisagés et nécessitent pour leur mise en place une participation financière éventuelle.

ARTICLE 8

Le C.U.B. a été créé par des personnes bénévoles dans le but de tout mettre en œuvre pour le développement du floorball en France. Le bureau attend en retour une disponibilité de ses adhérents pour effectuer des démonstrations, des animations et des encadrements.

Ils seront conviés et aidés afin de suivre des formations techniques, compétition ou arbitrage en floorball.

ARTICLE 9

Les joueurs sous traitement médical doivent prévenir le président du club de leur état et des médicaments consommés s'ils souhaitent participer aux compétitions.

Le club porte un véritable intérêt aux valeurs véhiculées par le sport (éthique, respect, esprit d'équipe, intégration sociale), les adhérents du club sont donc les garants de cet état d'esprit sur les lieux d'entraînement et de compétition. Les adhérents s'engagent également à signer et à respecter la charte de bonne conduite du club.

Jan LINTYMER,
Président du CUB

Setha MITH,
Trésorier du CUB